

PORTAIL FAMILLE: GUIDE D'UTILISATION

1) J'ACCÈDE AU PORTAIL FAMILLE VIA LE SITE DE LA MAIRIE DE FRANCHEVILLE

https://www.mairie-francheville69.fr



2) JE N'AI JAMAIS UTILISÉ LE PORTAIL FAMILLE : JE CRÉE MON COMPTE PERSONNEL

a) Je clique sur « S'inscrire (première utilisation) »



b) Je remplis les éléments nécessaires à la création de mon compte

A NOTER:

- Les champs avec une * sont obligatoires
 Choisissez une adresse email que vous consultez quotidiennement pour des échanges facilités avec les services municipaux
 Le mot de passe doit comprendre 7 caractères minimum et mélanger chiffres et lettres

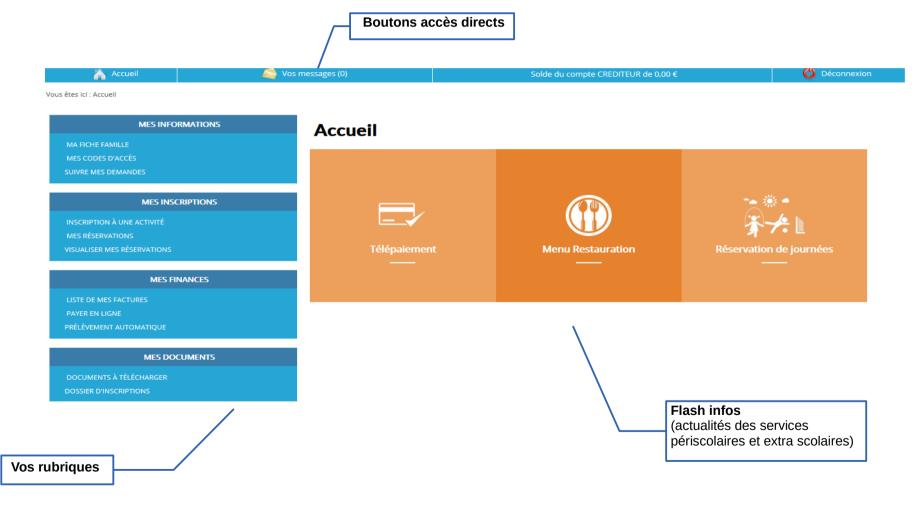
3) J'AI DÉJÀ UN COMPTE SUR LE PORTAIL FAMILLE

→ Je rentre mon identifiant et mon mot de passe

RAPPEL: Votre identifiant est votre n° de famille que vous retrouvez en bas de votre facture.



4) J'ACCÈDE À LA PAGE D'ACCUEIL ET AUX RUBRIQUES DU PORTAIL FAMILLE



VOS RUBRIQUES

MES INFORMATIONS

MES CODES D'ACCÈS
SUIVRE MES DEMANDES

MES INSCRIPTIONS

INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ

MES RÉSERVATIONS

VISUALISER MES RÉSERVATIONS

MES FINANCES

LISTE DE MES FACTURES

PAYER EN LIGNE

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

MES DOCUMENTS

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER
DOSSIER D'INSCRIPTIONS

 Documents à télécharger: vous permet de télécharger l'ensemble des documents relatifs aux services municipaux.

 Dossier d'inscriptions: vous permet de retrouver toutes les démarches à mener pour inscrire vos enfants aux services municipaux. Ma fiche famille: vous permet de modifier les informations pré-remplies si elles sont erronées. Toutefois certaines modifications sont soumises à validation.

 Mes codes d'accès : vous permet de modifier votre adresse mail, votre mot de passe et coordonnées téléphoniques

 Suivre mes demandes: vous permet de suivre vos échanges avec la direction de l'Education.

> Inscription à une activité: vous permet de demander l'inscription à un service ou de vérifier que votre enfant est bien inscrit en fonction de votre demande sur la fiche d'admission que vous avez complétée.

> Mes réservations: vous permet de modifier le calendrier de présences de votre enfant aux activités une fois l'inscription validée par les services administratifs.

> Visualiser mes réservations : vous permet de visualiser et imprimer vos réservations.

 Liste de mes factures : vous permet de visualiser et imprimer vos factures

 Payer en ligne: vous permet de régler votre facture en cours par carte bancaire.

 Prélèvement automatique : vous permet de connaître la marche à suivre si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique.

5) JE SOUHAITE INSCRIRE MON ENFANT À UNE ACTIVITÉ



Inscription à une activité

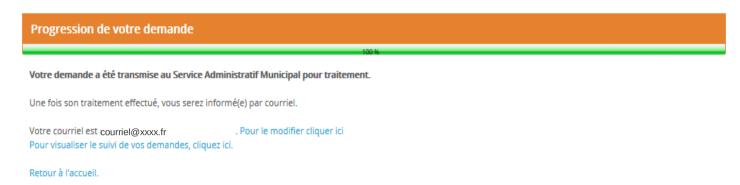


ETAPE 1: Choix de l'activité et du bénéficiaire

Sous le nom de chaque membre de votre foyer les activités disponibles en inscription.



Création de la demande



Une fois l'inscription validée par la Direction Education, l'activité n'apparaît plus dans la partie « inscription à une activité » mais dans « Mes réservations ».

Suivre mes demandes

Vous pouvez choisir de consulter vos messages reçus, envoyés et archivés en cliquant sur le bouton consulter (loupe) de chaque message.



6) JE SOUHAITE VISUALISER OU MODIFIER MES RÉSERVATIONS

(Sélectionner soit un membre du foyer soit une activité en cliquant sur les flèches).

Visualiser mes réservations

édité le 09/08/2018

Cette rubrique vous permet de visualiser et d'imprimer vos réservations

Sélectionnez un membre de votre foyer :

Nom de l'enfant

Ou sélectionnez une activité :

▼

Mes réservations

Cliquez sur le lien 'Modifier' pour modifier le calendrier de présence de votre enfant pour une activité





Exemple:



RAPPEL DES RÈGLES

Modification d'une inscription

Toute prévision de présence aux activités doit être effectuée au plus tard **5 jours calendaires avant 9h30** précédant l'inscription de votre enfant. Jusqu'à cette date, il est possible de modifier ou annuler une réservation. Une fois ce délai dépassé, le logiciel ne permettra plus cette modification et le repas ou la prestation sera facturé(e).

Une inscription exceptionnelle le jour J ou une modification hors délai sera possible. Cette dernière doit faire l'objet d'une demande par courriel ou par téléphone directement auprès de la Direction de l'Éducation.

Cette inscription exceptionnelle sera majorée de 20 % du tarif initial appliqué à la famille.

Exemple:

Je souhaite inscrire mon enfant à la cantine le mardi 11 septembre.

> je l'inscris et je paie mon tarif habituel si je l'inscris avant le jeudi 6 septembre 9h30.

> si je l'inscris après, je contacte la Direction de l'Education et je paierai mon tarif habituel + une majoration de 20 % Simulation : Si je paie habituellement 1,53€, je paierai alors 1,84€ / Si je paie habituellement 6,12€, je paierai 7,34€

Annulation d'une inscription

L'annulation d'un accueil périscolaire ou d'un repas hors délai sera également facturé avec une réfaction de 50 % calculée sur la base du tarif auquel la famille avait droit au moment de l'inscription. La transmission d'un justificatif (certificat médical) sous 48 heures auprès de la Direction de l'Éducation annulera la facturation.

Exemple:

Je souhaite annuler l'inscription de mon enfant à la cantine le mardi 11 septembre

> si je le désinscris avant le jeudi 6 septembre 9h30, ce repas ne sera donc pas facturé.

> si je le désinscris après le jeudi 6 septembre 9h30, je serai facturé de 50 % du tarif habituel.

Simulation : Si je paie habituellement 1,53€, je paierai alors 0,54€ / Si je paie habituellement 6,12€, je paierai 3,06€

POUR NOUS CONTACTER

Direction de l'Éducation

Maison Jacques Faure

2 rue de la Poste

69 340 Francheville

Tél: 04 78 59 58 08 - Fax: 04 78 59 91 02

education@mairie-francheville69.fr

https://francheville.kiosquefamille.fr/kiosque/portail/portail_de_fond.php

Garderie du matin		
Accueil Périscolaire du Soir	Bel-Air 06 83 64 14 64 Bourg 06 83 64 19 20	education@mairie-francheville69.fr
Accueil de Loisirs du Bourg (mercredi après-midi)	Chater 06 83 64 09 09	
Restaurant Scolaire	07 84 00 50 26	education@mairie-francheville69.fr